Nations Unies ECE/CEP/AC.10/2017/3

Conseil économique et social

Distr. générale
18 avril 2017
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement

Dix-neuvième session
Genève, 27 et 28 juin 2017
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Mise en œuvre du nouveau mandat et du cadre de référence

Calendrier annuel d'activités pour 2018

Note du secrétariat

Résumé

À sa vingt-deuxième session (Genève, 25-27 janvier 2017), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a reconduit pour cinq ans le mandat et le cadre de référence du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (2017-2021). Le cadre de référence implique l'élaboration de calendriers annuels d'activités, compte tenu des ressources financières et humaines disponibles.

Le présent document contient un projet de calendrier annuel d'activités pour 2018, pour examen par le Groupe de travail à sa dix-neuvième session. Il complète le plan détaillé des activités jusqu'en 2021 (ECE/CEP/AC.10/2017/3). Le calendrier annuel d'activités pour 2018 sera soumis au Comité des politiques de l'environnement, pour examen à sa vingt-troisième session (Genève, 14-17 novembre 2017).

GE.17-06192 (F) 250417 040517
1706192

Merci de recycler

Introduction

1. Le présent document contient un calendrier des activités que le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement devra mener en 2018.

2. Le calendrier des activités 2018 se fonde sur le renouvellement du mandat et du cadre de référence du Groupe de travail (ECE/CEP/2017/2, annexe II, à paraître), le plan des activités du Groupe de travail jusqu'en 2021 (ECE/CEP/AC.10/2017/4) et le document d'orientation du Groupe de travail (ECE/CEP/182, à paraître).

3. Le Groupe de travail mettra en œuvre les activités en étroite collaboration avec les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales aux niveaux national et international, y compris les organisations de jeunes, les instituts de recherche et les universités, et d'autres organes compétents de la Commission économique pour l'Europe (CEE), comme l'Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l'environnement.

4. Les États membres et les organisations qui s'engagent à mener les activités décrites ci-après devront faciliter, avec l'aide du secrétariat de la CEE, la mise en œuvre des activités et faire rapport au Groupe de travail sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans le cadre de cette mise en œuvre.

5. En 2018, le Groupe de travail :

a) Mettra à l'essai la version actualisée du cadre d'évaluation du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) (voir ECE/CEP/AC.10/2017/5) et l'application d'établissement de rapports avant la quinzième session de l'Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l'environnement (Genève, 3-4 mai 2018), avec l'appui du secrétariat, de l'Agence européenne pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En se fondant sur les données recueillies et les résultats de l'expérimentation du cadre d'évaluation du SEIS et de l'application d'établissement de rapports, le secrétariat établira :

i) Des profils de pays sur la mise en place du SEIS dans le cadre des recommandations sur la manière dont le SEIS peut encore être renforcé dans les pays d'Europe et d'Asie centrale. Les profils comporteront une évaluation des résultats obtenus par les pays dans l'établissement et la mise en œuvre du SEIS par rapport aux cibles et indicateurs de performance adoptés dans la version actualisée du cadre d'évaluation du SEIS ;

ii) Un rapport à mi-parcours sur l'établissement et la mise en œuvre du SEIS jusqu'en 2021 ;

b) Examinera les profils de pays et le rapport à mi-parcours à sa vingtième session (Genève, 23-24 octobre 2018) et les transmettra au Comité des politiques de l'environnement pour examen à sa vingt-quatrième session (Genève, second semestre de 2018) ;

c) Examinera les directives sur l'application d'établissement de rapports sur le SEIS, y compris les informations sur les mises à jour de l'ensemble d'indicateurs environnementaux de la CEE, à sa vingtième session, en se fondant sur un projet établi par le secrétariat. Ces directives seront établies dans le cadre de l'élaboration du rapport à mi-parcours sur l'établissement et la mise en œuvre du SEIS ;

d) Supervisera l'organisation par le secrétariat, avec le concours de l'Agence européenne pour l'environnement et du PNUE, des manifestations du réseau régional de réseaux d'information et d'évaluation de l'environnement (lieux et dates à déterminer). Ces manifestations seront organisées sous réserve de tout accord conclu durant l'atelier sur les modalités de travail du réseau régional de réseaux d'information et d'évaluation de l'environnement (automne 2017, à confirmer) ;

e) Supervisera l'organisation par le secrétariat d'une conférence régionale sur l'examen de l'emploi, de l'harmonisation et de la rationalisation des méthodes liées aux indicateurs, de la collecte des données et des aspects liés à l'assurance qualité et au contrôle de la qualité des données et des indicateurs environnementaux dans le cadre des obligations nationales et internationales en matière d'établissement de rapports. La conférence régionale devrait se tenir juste avant la vingtième session du Groupe de travail. Elle s'inscrira dans le cadre d'un projet du Compte des Nations Unies pour le développement sur le renforcement des capacités nationales de certains pays d'Europe et d'Asie centrale pour la production d'indicateurs environnementaux visant à appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

f) Supervisera l'organisation par le secrétariat de sept ateliers nationaux sur la rationalisation de la production de flux de données et d'indicateurs environnementaux convenus aux niveaux régional et international, d'une manière cohérente avec les principes du SEIS relatifs aux évaluations et rapports fondés sur des indicateurs. Ces ateliers seront organisés en 2018 dans le cadre du projet susmentionné du Compte pour le développement des Nations Unies ;

g) Aidera le secrétariat à poursuivre ses efforts afin de mobiliser les ressources et l'appui des organisations régionales et internationales et des États membres, l'objectif étant de permettre au Groupe de travail d'accroître son aide au renforcement des capacités ;

h) Arrêtera le calendrier d'activités pour 2019 à sa vingtième session, en se fondant sur un projet établi par le secrétariat. Le calendrier d'activités pour 2019 sera soumis au Comité des politiques de l'environnement, pour examen à sa vingt-quatrième session.